

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



La diversité de la presse

La disparition de *L'Hebdo* a inspiré à plusieurs politiciens des déclarations très volontaristes en faveur de l'aide à la diversité de la presse. D'un point de vue démocratique, c'est assez normal. Dans l'optique d'un régime fondé sur l'opinion, en effet, la confrontation publique des idées doit permettre au citoyen de se faire une opinion et de choisir les candidats et les textes de lois les plus proches de ses opinions.

En réalité, rares sont les citoyens qui forment leur opinion en lisant plusieurs organes de presse pour en comparer les prises de position. La plupart ne voient pas l'intérêt de consacrer du temps à des idées qui les ennuiant, les irritent ou les scandalisent. Comme l'écrit cyniquement M. Pascal Décaillet¹: *Pour l'immense majorité des gens, un «bon journal», c'est un journal qui pense comme eux. Un «mauvais journal», c'est celui qui leur dit ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre.* Si ce n'était pas le cas, *La Nation* tirerait à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires.

Néanmoins, c'est une bonne chose que la diversité de la presse, ne serait-ce que par la variété colorée des devantures des magasins de journaux, la multiplicité des formats, des présentations, des rythmes de publication et des thèmes. Et quand la diversité formelle correspond à une diversité de fond, c'est encore mieux. C'est plus rare aussi. La naissance, la vie et la mort des journaux, quels qu'ils soient, sont des indices de la plus ou moins grande vitalité d'une société.

Sur le fond, la diversité n'est pas un but en soi. Elle n'a de sens que parce qu'elle contribue à nous rapprocher de la vérité. On ne pense jamais bien tout seul. La vérité ne se découvre pas facilement, rarement d'un coup, et jamais complètement, surtout dans le domaine à double et triple fond de la politique. Dès lors, la lecture de plusieurs journaux donne un peu de distance au lecteur et lui permet de mieux trier le vrai du douteux, et le douteux du faux.

Le seul fait d'avoir des personnes à combattre, des affirmations à contester, des indignations à proclamer aiguillonne le journaliste – et son lecteur – et affine son jugement au fil des répliques et dupliques. Par ses outrances pro-européennes, *L'Hebdo* nous a fourni d'innombrables occasions de préciser nos positions sur le fédéralisme et l'indépendance de la Suisse. L'orientation à gauche, partagée sans même y penser par la quasi-totalité des organes de presse romands, offre elle aussi des occasions renouvelées de contre-démonstrations à ceux qui refusent de penser en rond. L'Eglise elle-même, d'ailleurs, n'a-t-elle pas constamment bénéficié des hérésies contre lesquelles ses docteurs ont été conduits à élever le rempart intransigeant et subtil des dogmes?

Au-delà du combat d'idées, sur le plan de l'action politique concrète, il est impossible d'intervenir dans les affaires de son pays sans savoir ce qui s'y passe. De ce point de vue, *24 heures* offre une masse considérable de connaissances factuelles qu'on ne peut pas trouver ailleurs, et notamment pas dans les médias, écrits ou électroniques, qui s'adressent à l'ensemble de la Suisse romande.

Cette heureuse et féconde diversité médiatique doit-elle être soutenue par les pouvoirs publics?

C'est vrai qu'elle est menacée depuis toujours par ce fait que la Suisse romande est un bassin de lecteurs potentiels trop exigü. La population n'a en général pas la moindre idée des efforts de tous genres que nos éditeurs de journaux et de livres fournissent depuis des dizaines d'années pour empêcher leur entreprise de sombrer.

La menace grandit aujourd'hui en proportion de la baisse des revenus publicitaires et de l'augmentation des frais de production. Les gens lisent moins. Beaucoup d'entre eux se satisfont d'un *20 Minutes* hâtivement parcouru dans le métro ou se tournent vers les médias en ligne, plus immédiats et moins chers, et les sites de réinformation. A cette évolution, qui n'est pas près de s'arrêter, certains ne voient d'autre issue qu'un accroissement considérable de l'aide de l'Etat. Il y va, disent-ils, du salut de la démocratie.

Actuellement, l'aide de la Confédération est indirecte. Elle consiste en une participation de cinquante millions de francs aux frais postaux de 142 titres de la presse régionale et locale (pour trente millions) et de 1046 titres de la presse associative (dont *La Nation*, selon leur système de classification) et des fondations (pour vingt millions). C'est une aide indirecte, décidée en fonction de critères comme le tirage, la périodicité, l'aire de distribution, etc., à l'exclusion de tout jugement sur le contenu. On préserve ainsi l'indépendance des rédactions.

Insistons sur le fait que la régularité de ces expéditions en nombre permet à la poste de diminuer ses frais d'organisation et de manutention. En ce sens, l'«aide» est, au moins en partie, un dû.

Les patrons de presse sont plutôt négatifs à l'égard d'une aide publique directe, craignant sans doute de devoir affronter les pesanteurs étatiques dans la gestion de ce qui n'est à leurs yeux qu'une liasse d'actions parmi d'autres.

Les journalistes sont divisés. M. Philippe Barraud, animateur du site *Commentaires.com*, en est un fervent partisan. Il juge qu'il faut en terminer avec un «tabou» et aborder sans préjugés la possibilité d'une aide directe à la presse. Il ne se prononce pas sur les modalités. M. Décaillet, à l'inverse, y est violemment opposé.

Aux adversaires de l'aide directe qui craignent une perte d'indépendance, les partisans répondent que les milieux culturels, soutenus et même entretenus depuis toujours par les pouvoirs publics, ont conservé une parfaite liberté de création. La comparaison n'est pas très pertinente, car les relations du monde politique avec la presse sont incomparablement plus fortes, ambiguës et lourdes de conséquences que celles qu'il entretient avec le monde de la culture.

Personne ne pense que l'Etat va directement profiter de la situation pour mettre au garde-à-vous les bénéficiaires de ses largesses. Soit dit en passant, la grande presse n'a pas besoin d'être subventionnée pour se montrer extrêmement gouvernementaliste en matière d'école, par exemple, de politique sociale ou de santé.

La question qui se pose est plutôt celle de savoir de quelle autorité jouiront encore les journaux qui toucheront des paiements directs. Comment seront reçus les avis et conseils d'un journal qui n'arrive pas à subvenir à ses propres besoins? Ceux du journal économique qui consacre ses colonnes à critiquer les stratégies et décisions des entreprises tout en tendant la main à l'administration? Ceux du journal de tendance libérale qui se soustrait aux exigences du marché? Ceux de l'organe pro-européen qui reste «fri-leusement» confiné dans les limites romandes? Ceux du bimensuel fédéraliste qui reçoit sa pitance de la Confédération?

Et qui subventionnera-t-on? Ira-t-on jusqu'à soutenir un journal qui met en doute la légitimité du gouvernement, voire celle du régime lui-même? Un journal antidémocrate peut-il être subventionné par un gouvernement démocratique sans se renier lui-même?

Et s'il ne l'est pas, ce sera tout de même une injustice. Et surtout, les publications qui, elles, auront été jugées dignes d'être subventionnées seront du même coup implicitement nanties d'un certificat de conformité idéologique, ce qui n'est pas

précisément une garantie d'indépendance et d'esprit critique.

L'intervention de l'administration tend toujours à figer les choses pour l'éternité. Saviez-vous, par exemple, que le journal communiste *L'Humanité* reçoit aujourd'hui encore 48 centimes d'euro pour chaque exemplaire diffusé, alors même que le parti communiste ne représente à peu près plus rien?

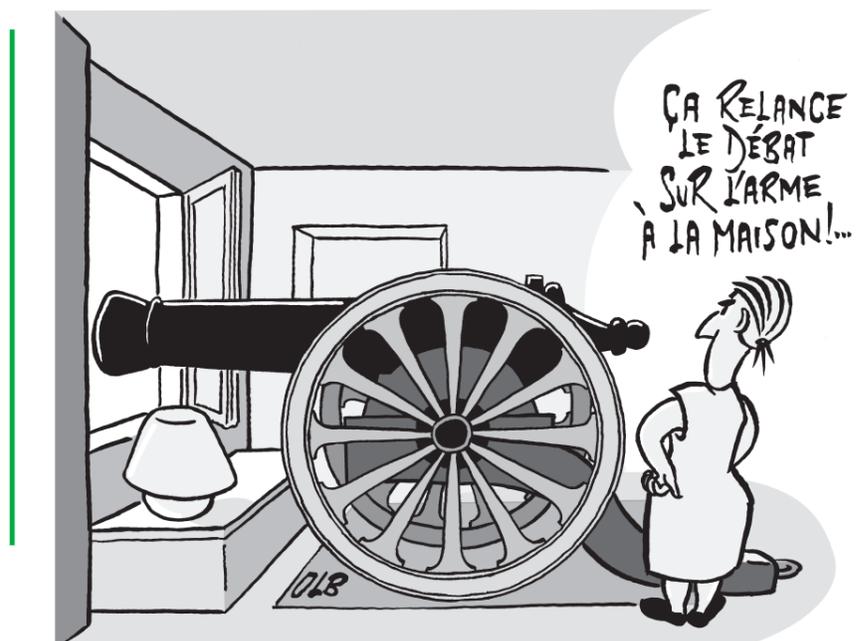
L'aide directe avachit ses bénéficiaires en les soustrayant aux exigences de la réalité économique, ce qui ne pousse ni aux économies, ni aux investissements. Or, tout journal, qu'il soit d'information, comme *24 heures*, d'investigation, comme l'était *L'Hebdo*, publicitaire, comme le journal *Coop*, de parti, comme la *Tribune* du parti libéral-radical, ou d'opinion indépendante, comme *La Nation*, est une entreprise. Que cette entreprise soit principalement capitaliste ou au contraire que la diffusion d'idées y soit primordiale, elle doit de toute façon, à la fin de l'année, boucler avec un compte positif. Une ou deux années dans les chiffres rouges, ce n'est pas forcément mortel, mais il vient bien un moment où il faut régler les comptes. Il y avait quinze ans que *L'Hebdo* coûtait plus qu'il ne rapportait. Sa disparition physique n'a fait que conclure la disparition d'un besoin.

Il est possible que d'autres journaux – on parle notamment du *Temps* – suivent le chemin de *L'Hebdo*. Si désagréables qu'elles soient, ces disparitions ne rendent pas le recours à l'aide directe de l'Etat moins faux sur le plan économique, ni moins néfaste pour l'autonomie de la presse.

Il ne faut pas exclure qu'à l'avenir, la diversité de la presse ne subsiste plus que grâce aux petits journaux d'opinion, habitués à se battre en se serrant la ceinture, seuls prêts à adapter le style et le rythme de leur publication à la réalité de leurs moyens.

Olivier Delacréz

¹ Genève Home Information (GHI), 8 mars 2017.



La beauté du monde

La liste des écrivains méconnus, ignorés, écartés se rallonge chaque jour. Henri Bosco en fait partie. Né en 1888, l'année même de la mort de saint Jean Bosco, fondateur de l'ordre des Salésiens et issu de la même lignée piémontaise que l'écrivain, et auquel il a d'ailleurs consacré une biographie, le poète et romancier est bien davantage qu'un auteur pour enfants.

Son grand-père s'est installé à Marseille en tant qu'ouvrier dans une fabrique de savon et son père fut chanteur. Il travaillait au Conservatoire d'Avignon, ville où naquit Henri. Profondément imprégné de la culture et de la manière de vivre méditerranéenne, ses parents parlaient couramment le provençal, il passa son enfance non loin d'Avignon, à la campagne, entre la Durance et le Rhône. Si pour *L'Enfant et la rivière*, qui parut en 1945 et fut un immense succès, Bosco puise dans les souvenirs de son enfance, ce n'est pas pour la reconstruire identiquement. Ce roman n'est pas un récit autobiographique. L'absence totale des noms de lieux et de précision quant à l'époque donne déjà une indication suffisamment révélatrice de la dimension imaginaire du récit. Il s'agit d'un texte de fiction dont les souvenirs d'enfance constituent la principale source d'inspiration. Chez Bosco, comme chez Barbey d'Aurevilly, Alain-Fournier ou Proust, les souvenirs sont déformés par l'imagination.

Le personnage principal est un adolescent. Pascalet vit avec ses parents et la tante Martine dans une maison isolée, à proximité d'une grande rivière. Un beau jour de printemps naissant, bravant l'interdit des parents qui lui ont défendu de s'approcher de la rivière, il fait une fugue, s'enfonçant dans la nature sauvage et

découvre la rivière. Émerveillé et enivré, il est aussi épouvanté par la découverte des traces de pieds nus sur le sable et au milieu des courants, une grande île mystérieuse et sombre.

Un fil de fumée qui monte lui apprend qu'elle est habitée. Pris de peur, l'adolescent s'enfuit et rentre. Mais la tentation de revenir est trop grande, son goût de l'escapade plus fort que sa peur. Commence alors une aventure qui fait penser à *L'Île au trésor* de Stevenson, dont le personnage principal est également un adolescent. Entraîné malgré lui par les courants, et plongé dans un état de somnolence hallucinée, Pascalet débarque sur l'île. Il y découvre un groupe de bohémiens qui tiennent attaché à un poteau un garçon du même âge que lui. Il arrive à détacher le jeune bohémien et tous les deux s'enfuient dans la nuit en s'emparant d'une barque. Grâce à Gatzto, qui sait naviguer et connaît la rivière comme sa poche, ils parviennent à se cacher dans un bras mort qui se perd en d'innombrables canaux.

Jusque là, le lecteur se croit embarqué dans l'intrigue d'un récit d'aventures. Impatient, on attend la suite. Mais dans les eaux dormantes, l'action s'arrête. Le récit bifurque, prend une allure vagabonde. Les deux amis se mettent à déambuler à travers les canaux, les îlots et les rives. Sous la conduite du taciturne Gatzto, qui évolue en terrain connu, ils explorent l'univers végétal et animal qui les entoure, les eaux, le ciel et la terre; ils pêchent, font du feu, et préparent leur repas.

Les après-midi, au comble de la chaleur, le temps et l'espace s'étirent à l'infini. Émerveillés par la beauté du monde, les deux amis se laissent em-

porter par la puissance magique de la croyance enfantine. Des animaux fabuleux apparaissent; et la nuit, sous les étoiles, des fantômes illuminés. Peu à peu, au fil des pages, la nature prend la forme d'un personnage surnaturel, une présence vivante et mystérieuse, un être vivant mais insaisissable.

L'intérêt du roman réside tout d'abord dans la manière avec laquelle Bosco recrée l'esprit de l'enfance et à travers lui le monde des sens, celui de la nature primitive, intacte et innocente, non encore altérée par la société des adultes. L'aventure n'est ici que prétexte. En vérité, c'est un voyage initiatique que Bosco nous raconte. Comme dans les plus beaux contes, la transgression d'un interdit est ici la condition sans laquelle il n'y aura pas d'histoire. Elle en est l'élément déclencheur. C'est parce que Pascalet a enfreint l'interdit de ses parents qu'un autre monde s'ouvre à lui, un monde dont il n'aurait pas même deviné l'existence, un monde irréel et magique, beau et cruel, à l'écart de la réalité toujours changeante, toujours altérée et corrompue.

Ensuite, Bosco va plus loin encore. Il a compris que l'interdit, qui produit toujours un sentiment de terreur salutaire chez l'enfant, permet non seulement de découvrir un autre monde mais également d'échapper à l'autori-

té des parents. La société des anciens, qui était encore celle de Bosco, savait faire la différence entre ce qui est bon à faire et ce qui ne l'est pas. Tandis que la société d'aujourd'hui, permissive à n'en plus finir et gravement atteinte de la phobie des interdits, empêche les enfants de rêver et les enferme dans le relativisme et l'indifférence d'un monde sans limite et sans frontière.

Par l'écriture, fruit des rêveries de l'écrivain, Henri Bosco cherche à pérenniser le rêve. Comme les enfants, il préfère les rêves à la vie réelle, car il est convaincu que la vérité de l'homme réside dans ses rêves et ses souvenirs. Il investit les souvenirs du passé vécu et l'invention littéraire comme autant de processus créatifs voisins et poreux, allant jusqu'à se confondre dans la mémoire d'un homme.

Le retour de Pascalet et la fin de son voyage initiatique, qui s'apparente à une sorte de rêverie éveillée, s'opère par un théâtre de toile. Il donne un conte moral dans la tradition des anciens sur la grande place d'un village. Cette pièce de théâtre d'une grande simplicité se révèle être inspirée de la même puissance magique de l'esprit enfantin dont est habitée *L'Enfant et la rivière*, et d'un monde intact où le mal est vaincu par le bien.

Lars Klawonn

Référence: Henri Bosco, *L'Enfant et la rivière*, Gallimard, Collection Folio.

Nicolas de Flue, un oratorio à découvrir

Créé au Théâtre du Jorat à Mézières en juin 1921, *Le Roi David*, drame biblique de René Morax, propulsa, presque du jour au lendemain, le jeune auteur de la musique, Arthur Honegger, au faite de la gloire. Ce chef-d'œuvre qui a fait le tour du monde a toutefois été relégué dans l'ombre les autres oratorios du compositeur helvétique. Ainsi ce *Nicolas de Flue*, sous-titré *Légende dramatique en trois actes*, que les mélomanes pourront entendre prochainement à Montreux, Fribourg et Moutier (voir informations ci-dessous).

C'est en octobre 1938 qu'on propose à Honegger un nouveau projet d'oratorio, «destiné à être présenté par une troupe neuchâteloise dans le cadre de l'Exposition nationale de Zurich en été 1939, et dont Denis de Rougemont rédige le livret», écrit Harry Halbreich dans sa biographie du compositeur parue aux éditions Fayard; «le choix du sujet, poursuit le musicographe, fut dicté à Denis de Rougemont par l'euphorie fallacieuse née des accords de Munich (septembre 1938), celle d'une paix apparemment sauvée. [...] Honegger fut conquis par un sujet remuant des fibres profondes en l'ardent pacifiste qu'il était, et d'autre part, [...] il souhaitait précisément composer une œuvre impliquant la participation de groupes d'amateurs représentant une communauté entière», d'où l'adoption d'un style simple, populaire, purement tonal, revenant à des morceaux nombreux et courts

comme dans *Le Roi David*. Toutefois, en raison de l'éclatement de la Seconde guerre mondiale, la création de l'œuvre fut reportée à deux reprises et elle n'eut lieu qu'en 1940 à Soleure pour la version de concert et en 1941 à Neuchâtel pour la version scénique, mais les circonstances dramatiques du moment empêchèrent le compositeur d'y assister.

Alors que le sujet est en fait suisse alémanique (il existe du reste une version en allemand due à Hans Reinhart), l'œuvre n'a pas été boudée par les interprètes de Suisse romande, André Charlet l'ayant même enregistrée au début des années nonante pour le défunt label Cascavelle. C'est du reste son successeur à la tête du chœur Pro Arte de Lausanne, Pascal Mayer, qui dirigera cet oratorio dans sa version de concert pour récitant, chœur d'enfants, chœur mixte et orchestre d'harmonie. Au chœur Pro Arte déjà cité s'adjoindront le chœur de chambre de l'Université de Fribourg, le chœur du Collège Sainte-Croix de Fribourg, le chœur paroissial La Concorde de Grolley, soit environ deux cents chanteurs qui seront soutenus par La Concordia, Corps de musique de la ville de Fribourg. Les concerts ont lieu les 23 mars (Auditorium Stravinski, Montreux, 20h), 25 mars (église Saint-Michel, Fribourg, 20h) et 26 mars (église catholique Notre-Dame, Moutier, 17h).

Frédéric Monnier

Echos du Kalevala

Par le réseau actif des lecteurs de *La Nation*, l'article récemment publié sur le *Kalevala*, chef d'œuvre finnois traduit par un Vaudois, Jean-Louis Perret, a été transmis à l'un de ses fils. Louis-Daniel Perret, à Lutry, ancien directeur-adjoint de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, adresse à la rédaction une lettre qui nous renseigne aimablement sur le sort de cette épopée. Elle est liée à la littérature romande au même titre, par exemple, que *L'homme sans qualité*, porté en langue française par Philippe Jaccottet. Notre correspondant rappelle à ce propos qu'il participa personnellement, pour l'*Encyclopédie vaudoise*, à l'élaboration de l'inventaire de nos traducteurs d'œuvres fondamentales.

S'exprimant aussi au nom de son frère Charles-François, Louis-Daniel Perret écrit:

« Une première édition (du *Kalevala*) a été donnée chez Stock en 1931, et rééditée, toujours chez Stock, en 1978. Depuis, plus rien. [...] Grâce à l'aide financière de la Fondation Jan Michalski pour l'écriture, et plus particulièrement de sa fondatrice Vera Michalski-Hoffmann, [une] réédition est parue chez

Honoré Champion, dans la *Collection Champion Classiques*, en 2009 [...], succès amplifié par le livre que Mme Juliette Monnin-Hornung a consacré au *Kalevala*, paru en 2015 aux Editions Nicolas Junod (Genève). »

Par ailleurs, «une thèse consacrée à Jean-Louis Perret, traducteur et intermédiaire entre la Finlande et la France de 1919 à 1945, a été soutenue à Helsinki en 2014. Une traduction française est planifiée par nos amis finlandais... mais ce n'est qu'un projet plus ou moins lointain. De plus une biographie de Jean-Louis Perret est en cours de rédaction sous la houlette de Juliette Monnin-Hornung ».

La plus récente attention portée au *Kalevala*, en Suisse, on la doit, faut-il le redire, au zèle de cette Genevoise centenaire, dont notre correspondant nous apprend qu'elle fut professeur de littérature comparée. A sa suite, et pour les Finlandais qui ont la mémoire longue, souhaitons que soit maintenu vivant, et disponible en notre propre patrimoine culturel, ce qu'apporta au domaine français Jean-Louis Perret.

Bertil Galland

On ne se débarrasse pas de la vérité

Dans un article récent sur la «post-vérité», nous avons énuméré quelques formules ressassées: *chacun sa vérité; vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà; la vérité est un effet de pouvoir; est vrai ce qui est utile; il n'y a pas de faits, seulement des interprétations; l'objectivité n'existe pas.*

A ce propos, deux remarques: d'abord, ceux qui énoncent les propositions ci-dessus estiment qu'elles sont vraies; ensuite, tous les clichés, qu'ils aient ou non une apparence philosophique, comportent une part... de vérité. Encore faut-il se demander à quelles conditions. Il est permis de s'interroger sur la personne qui prétend énoncer une vérité, sur le moment et le lieu où elle l'énonce, et sur les raisons qui l'ont amenée à l'énoncer.

Quand nous en appelons aux faits (toujours *têtus*, autre cliché), il faut nous garder de l'idée selon laquelle il existerait des faits en soi, détachés du langage dans lequel ils sont rapportés et des personnes qui les exposent.

La vérité est un rapport entre ce qui est dit et ce qui est. Inhérente à notre intelligence, elle provient des choses qui la causent. *Ce n'est pas parce que nous disons que tu es blanc, que tu es blanc, mais parce que tu es blanc, que nous disons que tu es blanc*, dit Aristote. Un événement a lieu, nous tentons de le décrire, c'est difficile. Nous ne percevons jamais un objet sous tous les angles, nous tournons autour, nous questionnons d'autres témoins afin d'en obtenir une vue plus complète.

Malgré d'intenses réflexions, les philosophes n'ont jamais trouvé de définition plus satisfaisante de la vérité que celle-ci: *est dans le vrai celui qui dit que ce qui est, est, et que ce qui n'est pas, n'est pas.* Le concept de vérité compris comme adéquation de l'intellect à la chose est le seul auquel on revient toujours.

Seulement, dès que nous nous demandons en pratique si ce qui est dit correspond à ce qui est, nous sommes vite débordés.

Plus le niveau d'abstraction s'élève, plus les obstacles s'accumulent. Quand, les souliers crottés et le pardessus trempé, j'annonce à mon épouse qu'il pleut, elle n'ouvrira

même pas la fenêtre pour vérifier, car elle comprend le français et me fait confiance. Si je prétends ensuite que *le nettoyage des océans se révèle impossible parce que le plastique n'y forme pas des îles, mais se désagrège en microparticules qu'on ne peut collecter*, elle peinera à vérifier cette proposition en cas de doute.

Et si, en proie à une crise théologique, je proclame que *la Trinité est une plaisanterie*, elle restera bouche bée.

Tout enquêteur sait que même les faits concrets sont difficiles à établir, car ils appartiennent déjà au passé quand les témoins les relatent. Si l'on demandait à chacune des personnes présentes à l'une de nos conférences du mercredi de la résumer le lendemain, nous aurions autant de versions que de témoins. Certains ont mal écouté, d'autres n'ont pas compris; l'un s'est assoupi, l'autre n'a entendu que ce qu'il voulait bien entendre... La séance serait-elle enregistrée ou filmée, des doutes subsisteraient.

En outre, il faut accepter la vérité une fois qu'on l'a découverte. C'est parfois ardu, car les faits sont cruels. Ils déjouent nos attentes, contredisent nos désirs. Charles Péguy nous exhorte: *Il faut toujours dire ce que l'on voit. Surtout il faut toujours, ce qui est plus difficile, voir ce que l'on voit.*

Nous risquons d'errer aussitôt qu'il s'agit de choisir les faits dont nous allons parler. Nos désirs et nos craintes personnelles influencent notre choix. Il faut examiner nos convictions a priori avant de nous mettre au travail; c'est pénible.

Enfin, le mensonge est moins efficace que la dissimulation des faits. Ecarter et taire les faits gênants est le jeu favori de ceux qui veulent s'assurer un certain pouvoir. Or découvrir ce que l'on vous cache est moins aisé que réfuter un mensonge.

En regard de toutes les difficultés que nous avons mentionnées, certains se sont imaginé qu'il valait mieux renoncer à la connaissance, qu'il fallait remplacer le savoir par l'espoir, poursuivre l'utile et l'agréable, invoquer des droits à satisfaire, se contenter de la sincérité.

C'est le mensonge qui nous rappelle l'existence de la vérité.

C'est le mensonge qui nous rappelle l'existence de la vérité, même dans les circonstances les plus banales. A l'école, un élève oublie l'accent circonflexe sur le mot «enquête». Le maître souligne l'erreur en rouge en omettant d'ajouter l'accent. A la reddition du travail, l'élève le dessine et s'exclame: «M'sieur, vous m'avez compté une faute en trop, je l'avais mis, l'accent, mais vous ne l'avez pas vu!» Le maître sait que l'élève ment, mais ne peut rien prouver. Voilà une situation vexante où l'envie d'anéantir le menteur s'empare de nous.

Le mensonge nous irrite quand nous en subissons les effets et, quand nous le proférons, la culpabilité nous mord. Ce genre de situation a l'avantage de nous persuader que la vérité existe.

Il y a un monde hors de nous. Nous disposons de gestes, de mots, d'équations ou de dessins qui nous permettent de l'exprimer. La réalité est sans doute infiniment plus riche que les signes dont nous disposons,

d'autant plus que nous sommes loin de maîtriser tous les moyens d'expression. Exprimer nous coûte des efforts.

Ce n'est pas une raison pour nier que nous puissions être véridiques. Nos mots ont un sens. Souvent, dans la vie ordinaire, nous touchons le réel au cœur.

Si nous détachons le concept de vérité de ce que nous affirmons, aucune enquête ne vaudra plus la peine d'être menée, aucun événement passé d'être relaté; aucun tribunal n'établira jamais qui dit vrai et qui ment; il n'y aura plus ni coupables, ni innocents, ni justice; l'histoire comme science disparaîtra.

Le négateur du concept de vérité se met dans une situation instable. Il mènera sans doute une existence agréable, boira, mangera, rira, dansera, fera de la musique (art qui, selon Stravinsky, n'exprime rien). Il pourra même émettre tous les jugements qu'il lui plaira, mais ceux-ci, tombant dans le vide, seront dépourvus d'intérêt. Il vaudra mieux qu'il se taise.

Jacques Perrin

Des idées vaudoises pour inspirer la scène politique fédérale

Ces dernières semaines ont fourni deux exemples d'idées originales et pertinentes apportées par le Canton de Vaud sur la scène politique fédérale.

La première n'est pas nouvelle, mais a fait l'objet d'une intervention renouvelée du Centre Patronal auprès des parlementaires fédéraux. Il s'agit du quotient familial, utilisé depuis longtemps dans le Canton pour définir le taux d'imposition des familles. Ce système permet de traiter les couples mariés de manière clémente et équitable, en tenant compte du nombre d'enfants composant le ménage et sans multiplier les déductions. A l'heure où le Parlement devrait enfin s'atteler à éliminer la discrimination qui, dans l'impôt fédéral direct, frappe les couples mariés par rapport aux concubins, les Vaudois souhaitent, à juste titre, que la législation fédérale s'inspire désormais du système du quotient familial.

La seconde idée, inédite cette fois, a également été présentée par le Centre Patronal, avec l'appui d'autres

organisations économiques de Suisse romande. Elle a été reprise dans une initiative parlementaire déposée il y a quelques jours par trois conseillers nationaux, dont le Vaudois Olivier Feller. L'objectif est de renforcer le partenariat social en facilitant l'extension des conventions collectives de travail (CCT) dans des branches composées d'un grand nombre de microentreprises. Concrètement, au moment d'examiner les conditions permettant à une CCT d'être déclarée obligatoire, l'exigence de représentativité des employeurs déjà soumis pourrait être assouplie et tomber en dessous de 50% à condition que la représentativité des travailleurs qu'ils emploient soit proportionnellement plus haute. On parle alors de «quotums coulissants».

Dans ces deux cas, les parlementaires fédéraux, en particulier alémaniques, devraient pouvoir se convaincre que les propositions vaudoises apportent des solutions pragmatiques et parfaitement adéquates.

P.-G. Bieri

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

22 mars: Droite, gauche, libéralisme, socialisme, conservatisme, progressisme, élitisme, populisme...: la grande recomposition, avec Denis Ramelet, docteur en droit et rédacteur à *La Nation*

29 mars: Russie-Occident: les racines de la discorde, avec Eric Hoesli, professeur à l'EPFL et à l'Université de Genève, spécialiste de la Russie contemporaine

5 avril: Immigration – Intégration: Histoire et actualité, avec Amina Benkai, déléguée cantonale à l'intégration et responsable du Bureau pour l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme (BCI).

www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Heureux événement

La rédaction a le plaisir d'annoncer la naissance, le 6 janvier 2017, de Henry, Pierre, Richard de Blonay, troisième enfant, après Charles et Sophie, de nos amis Guy et Anna de Blonay et petit-fils de M. Pierre de Blonay. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur et de santé au jeune garçon.

Réd.

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise RoCHAT / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

La libre circulation des personnes en question

M. Benoît Genecand est un homme courageux. Le conseiller national genevois, affilié au PLR, a pris le contre-pied de son parti en se déclarant opposé à la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et la Suisse. Tollé chez les chefs du PLR, sourires en coin chez certains UDC, appel de quelques socialistes à remettre le frondeur au pas.

M. Genecand, au Conseil national, n'a pas soutenu la prétendue loi d'application de l'article constitutionnel contre l'immigration de masse, dont il dit à juste titre: «Un Etat de droit doit appliquer la Constitution. Or, personne ne conteste qu'on ne l'a pas fait avec cette loi.» La question a déjà été traitée dans les colonnes de ce journal. On n'y reviendra donc pas. Sur le fond, il vaut la peine de commenter l'avis du Genevois, car la libre circulation sera probablement bientôt attaquée de front par une nouvelle initiative populaire.

Le parlementaire du bout du lac invoque trois raisons principales à l'appui de sa position: la trop forte concurrence des travailleurs étrangers face aux suisses; la trop grande facilité d'embauche sur le marché international qui, solution de facilité pour les employeurs, les dispenserait de rationaliser et d'innover; la surpopulation. M. Genecand n'a peut-être pas entièrement tort, mais ses critiques et ses craintes nous semblent surfaites.

Afflux de travailleurs étrangers mettant en danger l'emploi des autochtones? Le chômage, dans notre pays,

reste à un niveau très bas en comparaison internationale. Il y a bien sûr des situations individuelles où un Suisse, même bien qualifié, ne trouve pas de place et estime qu'on lui préfère de jeunes étrangers moins payés. Mais nous entendons plus souvent des patrons dire qu'ils engagent des gens d'ailleurs faute de trouver des gens d'ici; ils ont au reste une tendance naturelle à privilégier, à qualités égales, le travailleur suisse, pas forcément par patriotisme, mais par souci d'une meilleure intégration à l'entreprise et d'une plus grande stabilité. D'ailleurs, les cas de sous-enchère salariale, dûment recherchés par l'administration publique et les syndicats, sont fort rares (en tous cas en terre vaudoise; peut-être en vaut-il un peu différemment à Genève, où les rémunérations restent toutefois très élevées). Et, pour parler d'emploi, n'oublions pas les possibilités ouvertes aux Suisses outre-frontière grâce à la réciprocité de la libre circulation!

Lit de paresse pour les entrepreneurs? On n'a vraiment pas l'impression que notre industrie soit engourdie, ni nos hôpitaux à la traîne parce qu'ils recrutent médecins et infirmières à l'étranger. Nous n'entendons pas que les techniques de construction, en Europe et dans le monde, permettent de se passer de maçons et d'installateurs. Au contraire de M. Genecand, nous serions presque tentés de dire que la libre circulation, permettant l'engagement de cadres hautement qualifiés, a favorisé la modernisation et la créativité de nos entreprises.

M. Genecand ne parle pas d'un autre souci, plus subtil, plus immaté-

riel: la dissolution des mœurs nationales, dans une population désormais hétérogène. Mais prenons garde au suisse: il n'y a guère de mœurs indigènes réglant les comportements et animant les esprits dans l'ensemble de la Confédération, sinon peut-être un certain sens civique appuyé sur l'armée de milice (ou ce qu'il en reste), un certain attachement à la paix du travail et un certain goût de la montagne. Notre population est bigarrée de longue date, au niveau suisse bien sûr et même au niveau cantonal. Aujourd'hui, notre Canton abrite beaucoup de Français; le bon accent vaudois est confronté à la concurrence de parler plus rapides et plus pointus. Mais la présence massive d'Hexagonaux ne semble guère poser de problèmes. Celle des musulmans balkaniques non plus; ils ne sont d'ailleurs généralement pas les bénéficiaires de la libre circulation européenne, mais sont venus au temps de la forte immigration yougoslave.

Cependant, ne sous-estimons pas le risque d'une mutation ethnique engendrant une nostalgie légitime, des frustrations et des tensions, le jour où nous nous réveillerions en constatant que nous ne sommes plus nous-mêmes...

Abandonner la libre circulation, c'est instaurer les contingents. On a connu ce système, qui ne laisse pas de bons souvenirs à ceux qui l'ont observé de près. L'octroi de permis, en nombre gravement inférieur aux demandes de l'économie privée et des hôpitaux, à telle entreprise plutôt qu'à telle autre, donnait lieu à des favoritismes pas toujours fondés, et finalement débouchait

sur des décisions arbitraires. Et le travail clandestin prenait des proportions gigantesques. On disait qu'il était impossible à un conseiller d'Etat d'aller au restaurant sans profiter des services d'une sommelière ou d'un casserolesier au noir.

Il ne faut pas idéaliser le passé – ou se méprendre sur les inconvénients d'un retour à ce passé – ni assombrir le tableau de la situation actuelle. Sur le principe, notre pays devrait certes avoir la maîtrise de l'immigration. Il ne devrait la limiter que si l'afflux devient excessif – et l'on n'assistera pas forcément à une croissance continue – sur la base d'une clause de sauvegarde. L'UE ne l'accepte pas pour l'instant. Peut-être doit-on se préparer, pour le cas où... à l'imposer unilatéralement et à affronter au mieux la riposte éventuelle.

Jean-François Cavin

Ordres venus d'ailleurs

Après les licenciements survenus à l'Hebdo et au Temps, le journaliste Michel Danthe et ses collaborateurs se sont plaints d'avoir à recevoir des ordres de Zurich et Berlin, par l'intermédiaire de Ringier-Axel Springer. Si seulement ces mêmes journalistes déploreraient plus souvent que les cantons doivent se soumettre à Berne et la Suisse ramper devant Bruxelles et Washington!

Il faut que nos intérêts soient lésés pour que nous voyions le mal.

J. P.

Lu sur internet: Eglises et immigration

Ces derniers mois ont vu la parution de plusieurs ouvrages traitant des questions posées à la doctrine chrétienne par les problèmes d'immigration et d'identité. L'un de ces ouvrages est celui de Laurent Dandrieu *Eglise et immigration: le grand malaise* (Presses de la Renaissance, 2017). En attendant, voici déjà un extrait d'un entretien avec Laurent Dandrieu publié sur le blog «Le Rouge et le Noir»¹.

(Réd.)

La confusion entre la charité et la politique [...] marque le discours catholique actuel. En tant que chrétien, je dois m'efforcer de faire du bien à tout le monde, sans distinction d'origine ou de religion, parce que ma foi m'incite à voir dans chaque homme un enfant de Dieu, et donc un frère. Mais on oublie que, lorsqu'on ne peut pas aider tout le monde, en matière de charité «les plus proches ont un droit de priorité», comme l'écrit saint Thomas d'Aquin. Et on oublie surtout que, quand il s'agit de politiques d'immigration, cet impératif doit prendre en compte d'autres critères tels que le bien commun, la légitime défense de l'identité nationale, et très concrètement, la menace d'islamisation du continent que fait peser cette immigration de masse. Si on réduit la politique à une stricte application du principe de charité, en oubliant ces nécessaires adjutants que sont la prudence, la justice,

et le souci du bien commun, alors la charité devient une caricature d'elle-même, l'une de ces vertus devenues folles dont parle Chesterton, et la politique se trouve colonisée par un humanitarisme de tréteaux de foire.

Il y a [...] une indéniable confusion entre l'ordre de la charité et l'ordre de la politique. Vouloir déterminer des politiques migratoires en appliquant, sans autre forme de procès, à des centaines de milliers de migrants la parabole du Bon Samaritain, considérer que l'impératif de charité doit s'imposer de la même manière à des individus et à des sociétés entières, comme si le but de l'Etat était d'assurer le salut spirituel de ses peuples et non «l'état tranquille de la Cité» comme disait Saint Thomas d'Aquin, témoigne d'une terrible confusion intellectuelle entre le spirituel et le temporel. C'est comme si on voulait fonder une politique économique sur la parabole des ouvriers de la onzième heure, une justice sur le précepte de tendre la joue gauche, ou une politique de défense sur la parole du Christ «remets ton épée au fourreau», sans les compléter d'une réflexion plus large: cela condamnerait toute société qui s'y abandonnerait au chaos et à la disparition rapide.

¹ www.lerougeetle Noir.org/opinions/les-inquisitoriales/laurent-dandrieu-les-souffrances-des-europeens-sont-sorties-du-champ-de-vision-de-l-eglise



STAK

Quand la presse plébiscite le retour des châtiments corporels

Le monde évolue. Les pratiques barbares qui avaient cours au siècle passé, et que les gens d'alors considéraient comme parfaitement naturelles, sont aujourd'hui proscrites, réprimées, passibles des sanctions les plus sévères. De nos jours, par

ban de la société. L'évangile du XXI^e siècle nous dit: *Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, alerte la presse et dépose plainte!*

Mais alors... Que devons-nous comprendre lorsque les médias nous annoncent, avec une satisfaction non dissimulée, que tel conseiller d'Etat valaisan, au premier tour des élections, a pris une gifle, ou une déculotée, c'est à dire une fessée?

LE COIN DU RONCHON

exemple, il n'est plus question de fumer ou de boire en public, ni de rouler vite et sans ceinture de sécurité. Il n'est plus question d'exprimer à haute voix des opinions incorrectes. Il n'est plus question non plus de traumatiser les enfants en leur apprenant des poésies, des livrets, de la grammaire ou de l'orthographe. Plus question de leur imposer des règles surannées, ni de leur infliger des contrariétés. Et à plus forte raison, bien sûr, des châtiments corporels: les parents qui se risquent à donner une gifle ou une fessée à leur enfant sont désormais traités comme de dangereux criminels, et ceux qui osent prendre leur défense sont mis au

Ne conviendrait-il pas de réprimander ce corps électoral qui, par un tel geste, a foulé aux pieds les principes les plus essentiels de la pédagogie moderne? Cette voie de fait ne justifie-t-elle pas qu'on invalide le scrutin?

Ou alors, est-ce à dire que les journalistes, qui sont pourtant les gardiens de l'ordre moral actuel, ne croient pas vraiment à ce dernier et continuent inconsciemment de se référer à un schéma de pensée traditionnel? Faut-il en conclure que, aux yeux de la presse, la bonne vieille taloche de grand-papa a autant de valeur que la procédure de remédiation psycho-assistée?

Voir des journalistes défendre les mêmes conceptions pédagogiques que M. Freysinger, ça interpelle.